

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ÉRIC LE DISSÈS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Subvention d'investissement pour le syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'investissement au syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue pour un montant de 15 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'établissement concerné la convention ci-jointe.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame GUARINO et Monsieur LE DISSÈS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**